

Lettre ouverte à une mairie de gauche

Le 21 décembre dernier, le Collectif des écoles de Marseille était présent à l'entrée du conseil municipal, non pas pour acclamer le nouveau maire mais pour réclamer des postes statutaires pour les agents des écoles et dénoncer le protocole d'accord signé par FO, l'UNSA et la CFE-CGC mettant en oeuvre la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019.

Cette loi, contre laquelle les groupes "Socialistes et apparentés", "France insoumise" et "Gauche démocrate et républicaine" avaient voté unanimement en mai 2019, aujourd'hui mise en application en urgence par la mairie de Marseille, restreint le droit de grève des agents municipaux des écoles et par conséquent leur capacité à dénoncer des conditions d'accueil inacceptables pour les enfants.

Ces conditions d'accueil sont la conséquence directe de conditions de travail dégradées pour les agents municipaux des écoles qui ne permettent pas d'assurer la sécurité des enfants sur la pause méridienne et provoquent des mouvements de grève sur le temps de la cantine.

Sous la mandature de M. Gaudin nous dénoncions déjà ces conditions d'accueil des enfants dans les écoles publiques de Marseille, et nous continuons à le faire aujourd'hui !

En effet, à ce jour, malgré les alertes multiples et répétées, nous n'avons toujours pas obtenu les effectifs d'agents municipaux en poste dans les écoles de Marseille et aucun plan pluriannuel de recrutement n'a été lancé, ni même annoncé. Pourtant, après 25 ans de surdit , nous comptons sur le Printemps marseillais pour mettre en oeuvre son programme de campagne et enclencher des changements concrets et p rennes, d'autant que la crise sanitaire annonçait que la situation d j  critique allait se r v ler intenable.

Nous le savons, le sujet de la gr ve sur le temps cantine est un sujet  pineux, source de tensions et de conflits entre parents et agents des  coles. Pendant 25 ans, Jean-Claude Gaudin et consors ont entretenue le manque de dialogue et cultiv  l'incompr hension, source de col re. Le droit de gr ve demeure pourtant un droit constitutionnel qui permet au travailleur de d fendre ses conditions de travail. Il est crucial pour les usagers de l' cole publique de pouvoir compter sur la mobilisation des agents municipaux pour d fendre la s curit  et le bien- tre des enfants.

Nous esp rions.

Nous esp rions que la nouvelle municipalit  briserait le silence et prendrait en consid ration les revendications port es par les agents des  coles. Mais voil  que l'inattendu se produit et en lieu et place d'un dialogue social apais , nous avons un vieux sch ma qui se r p te, une n gociation

expresse et un accord qui restreint le droit de grève des agents signé par FO, l'UNSA et la CFE-CGC... cherchez l'erreur.

On rappellera qu'au niveau national, ces mêmes organisations syndicales s'étaient prononcées contre la loi de transformation de la Fonction Publique !

Pourquoi commencer par limiter le droit de grève des agents plutôt que d'accéder à des revendications légitimes ? C'est prendre le risque de placer les enfants dans des situations à risque en faisant "l'autruche". "Tout va bien puisqu'il n'y a plus de grève !", comment en être sûr désormais ?

Tout comme un coup de peinture sur la fissure du mur d'une école ne suffit pas à consolider le bâti, la restriction du droit de grève des agents ne garantira pas la sécurité des enfants sur la pause méridienne et cette sécurité reste la priorité absolue de tout parent.

Et même si ...

Et même si nous étions de fervents défenseurs de cet article de loi 7.2, nous ne serions toujours pas d'accord. Comment accepter que faute de volonté politique, les enfants des écoles de Marseille soient condamnés à subir un taux d'encadrement de 1 adulte pour 60 élèves en élémentaire, et de 1 adulte pour 30 élèves en maternelle, soit des taux 2.5 fois moins exigeants que les recommandations de la norme AFNOR NFX50-220 ?

Cessons de prendre les parents pour des imbéciles et de leur faire porter le chapeau de la régression sociale. Ces temps-là sont révolus !

Nous serons aux côtés des agents de la ville de Marseille lundi 8 février pour dénoncer cet accord et soutenir les élus qui auront le courage politique de voter contre. Afin de permettre à nos élus d'assumer leur choix, nous demandons à ce que le scrutin soit public sur cette délibération.

Nous réclamons toujours un plan de recrutement pluriannuel de personnel municipal sur postes statutaires afin de garantir des conditions d'accueil dignes pour TOUS les enfants des écoles publiques de Marseille.

À Marseille, le 3 février 2021

Le Collectif des Écoles de Marseille